

## **Rapport Turquie, visite de Murad Akincilar, syndicaliste UNIA, 24 au 28 février 2010**

Murad Akincilar, syndicaliste UNIA-Genève, a été arrêté le 30 septembre 2009 à quelques mètres de la maison de ses parents, à Istanbul. 5 mois plus tard, il est toujours en détention dans la prison de haute sécurité du type F située à Edirne, à 220 km d'Istanbul proche de la frontière avec la Bulgarie.

Le 26 février 2010, nous avons pu visiter Murad Akincilar, accompagnés de son épouse Eylem Akincilar. Il est détenu dans la prison de haute sécurité du type F à Edirne. Après de multiples fouilles et contrôles méticuleux, qui ne peuvent qu'être ressentis comme humiliants (surtout par les membres de sa famille), nous avons pu parler à Murad pendant près d'une heure. Nous étions séparés par des barreaux et deux vitres. L'entretien s'est déroulé par téléphone ce qui ne permettait pas aux trois visiteurs d'échanger simultanément.

Murad garde l'espoir de pouvoir recouvrer la liberté au plus tard après la première audience de son procès qui se déroulera le 3 juin 2010. Une première demande de son avocat de remise en liberté provisoire a été refusée récemment. Il adresse ses salutations à toutes les personnes qui le connaissent et les remercie de leur soutien. Il salue tout spécialement les efforts du groupe de soutien, efforts jugés considérables et qui lui permettent d'être optimiste et de survivre à son isolement.

Nous tenons ici à préciser que notre visite n'aurait pas pu être réalisée sans le soutien actif de plusieurs personnes qui y ont contribué. Nous aimerions relever l'action très positive de l'Ambassadeur suisse à Ankara, Monsieur Raimund Kunz et de son suppléant, Monsieur Aldo de Luca. Leurs interventions auprès des autorités compétentes turques ont été déterminantes pour permettre cette visite de représentant-e-s du comité de soutien. Nous aimerions également relever le courage de l'épouse de Murad, Eylem Akincilar, et son infatigable activité en faveur de sa libération.

Cette visite nous amène à relever les trois points suivants :

1. Nous estimons que Murad Akincilar est emprisonné sans aucun motif, l'acte d'accusation dont il a enfin pu prendre connaissance est vide. Le gouvernement en place (AKP) a lancé une vaste campagne d'arrestations dans divers milieux à des fins d'intimidation. Des milliers de personnes se sont fait emprisonner ces dernières années. Parfois elles ont été relâchées après quelques mois ou années car aucune condamnation ne pouvait se justifier. D'autres subissent un emprisonnement prolongé faute de moyens à disposition pour se défendre. Le système judiciaire turc est manifestement arbitraire et l'Etat de droit est mis à mal.
2. Murad Akincilar n'a de relations qu'avec son unique compagnon de cellule et ne peut sortir qu'une fois par jour dans une étroite cour bétonnée (4 murs et un grillage pour plafond). Les visites sont très restreintes. Cet isolement est dommageable pour sa santé et ce régime de détention doit être supprimé.
3. Peu après son arrestation à fin septembre 2009 et après quatre jours d'interrogatoires intensifs, combinant privation de sommeil et soumission à un éclairage très puissant, Murad Akincilar a subi un double décollement de la rétine. L'intervention chirurgicale est intervenue trop tardivement et ses yeux n'ont pas recouvré, même approximativement, la capacité nécessaire à la lecture. Des soins

extérieurs sont nécessaires afin qu'il puisse recouvrer la vue, exigence indispensable pour la lecture et assurer sa défense.

Par conséquent, nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de Murad Akincilar, syndicaliste et militant des droits humains.

Au nom du comité de soutien

Philippe Sauvin, syndicaliste

Valérie Buchs, syndicaliste

Fait à Genève, le 1<sup>er</sup> mars 2010